

ÉLEVAGE AQUACOLE

entre terre et mer

L'aquaculture regroupe d'une part la conchyliculture et d'autre part les piscicultures continentale et marine. Au second rang européen, la conchyliculture française représente une production annuelle moyenne de 200 000 tonnes de coquillages. Les entreprises conchylocoles exploitent le littoral ainsi que des filières en mer. Elles se répartissent sur 55 000 concessions

du domaine public maritime. La pisciculture regroupe trois secteurs d'élevage bien distincts : la salmoniculture, la pisciculture marine et la pisciculture d'étangs. La production totale de ces secteurs d'activité en 2007, était de l'ordre de 55 000 tonnes sur environ 800 sites (hors pluriactifs) pour un chiffre d'affaires de 250 millions d'euros (source FFA).



l'emploi dans la filière

En France, 3750 entreprises conchylocoles sont recensées. Elles emploient plus de 20 000 personnes dont 10 000 équivalents temps plein (source CNC, 2004). L'essentiel des emplois permanents de la salmoniculture est à temps complet. Cependant les activités de transformation (truite éviscérée, filet...) et d'expédition, requièrent de la main d'œuvre complémentaire à temps partiel ; et pour faire face aux pics d'activité (été et fin d'année), les entreprises ont recours à de la main d'œuvre saisonnière. Ainsi 635 entreprises emploient environ 2 000 personnes (1 580 UTA) (source FFA, Ministère de l'Agriculture)

Développée dans les années 70, la pisciculture marine regroupe aujourd'hui une soixantaine d'entreprises, et emploie près de 500 personnes. Les piscicultures d'étangs regroupent 6 000 exploitants propriétaires en pluriactivité, et près de 75 professionnels.

Élevage aquacole

• 130 000 tonnes d'huîtres par an, et 73 200 tonnes de moules sont produites chaque année en France. Les conchyliculteurs vendent également un peu plus de 20 000 tonnes de palourdes, 1 600 tonnes de coques et 1 500 tonnes d'autres coquillages (source AGRESTE 2002)

Près de 3 400 entreprises pratiquent l'ostréiculture et moins de 1400 la mytiliculture. Rares sont les mytiliculteurs qui n'élèvent que des moules, contrairement aux ostréiculteurs qui sont plus de 60 % à ne produire que des huîtres. La moule de Bouchot est produite principalement en Normandie et en Bretagne Nord et la moule de Cordes en Méditerranée. Les principales régions d'huîtres sont le Poitou-Charente (44 % des huîtres y sont commercialisées), la Bretagne, et la Normandie.

• Avec une production salmonicole de 36 000 tonnes, la France est le 3ème producteur de truites après le Chili et la Norvège. 52 % de la production nationale sont produits en Aquitaine et en Bretagne (source FFA, Ministère de l'Agriculture)

• La pisciculture d'étangs produit 10 000 tonnes de carpes (53 %), gardons (25%), tanches (13%) et carnassiers (dont le brochet, 8%). Les 3/4 de la production sont valorisés pour le repeuplement et la pêche-loisir, devant la vente directe au consommateur.

• La pisciculture marine produit 9 000 tonnes de bars, daurades, turbots, maigres, saumons et 70 millions d'alevins. Les ventes, destinées à la consommation en produit frais, sont réalisés au 3/4 par les 8 plus grosses entreprises. L'exportation représente près de la moitié de la production. Techniquement très bien placée la France exporte également 60 % de sa production d'alevins.



Les enjeux et les impacts sur les métiers et les emplois

- En dépit d'une balance commerciale déficitaire pour les produits de la mer, de la baisse des productions tant en conchyliculture, qu'en pisciculture, le développement des sites aquacoles est largement confronté aux pressions des associations environnementalistes, et aux pressions sur l'utilisation du littoral (avec une préférence pour le développement des activités touristiques). Un des enjeux aujourd'hui pour le secteur de l'aquaculture est de maintenir le niveau de production actuel voire de pouvoir le développer afin d'assurer la pérennité de leurs activités économiques.

- Les aspects environnementaux et la législation à cet égard sont de plus en plus importants. Les activités aquacoles sont de plus en plus encadrées. Afin d'anticiper les risques en matière de sécurité sanitaire et alimentaire, les pratiques de travail se modifient (mesures plus fréquentes de l'état sanitaire des eaux, des rejets en pisciculture, traçabilité en ostréiculture, etc...).

- Le renforcement des normes relatives au bien-être animal entraîne des modifications importantes dans les pratiques d'élevage en pisciculture notamment en ce qui concerne la gestion du stress, la manipulation des poissons, et les densités d'élevage.

- En ostréiculture, la production n'étant pas extensible, l'enjeu pour les professionnels se situe dans le développement de stratégie commerciale notamment à l'export, et de compétences dans la commercialisation de leurs huîtres.

Les principaux métiers de l'élevage aquacole

En conchyliculture

Agent conchylicole : il effectue les différentes opérations techniques liées à l'élevage des coquillages : implantation, entretien, récolte et conditionnement des coquillages. Selon les étapes de production, l'agent conchylicole travaille aussi bien en mer qu'à terre.

En pisciculture

Agent piscicole : il met principalement en oeuvre les différentes opérations liées au grossissement des poissons (alimentation, oxygénation, traitements parasitaires, tri et pêche). Il exerce dans des piscicultures alimentées en eau douce, ou dans des fermes aquacoles basées soit en mer (cages marines installées en pleine eau), soit à terre (bassins alimentés en eau de mer).

Responsable d'élevage piscicole : il est chargé de mettre le poisson dans les meilleures conditions de croissance au regard des objectifs de production à atteindre pour satisfaire les besoins quantitatifs et qualitatifs du marché. Il exerce dans des entreprises piscicoles de taille importante et encadre une équipe.

Jeunes en orientation, l'accès aux diplômes et aux formations

L'enseignement agricole général, technologique et professionnel peut être intégré, par voie initiale, dès la classe de 4^{ème}. Il permet d'accéder à tous les niveaux de diplômes.

Il relève du Ministère de l'agriculture :

Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)
1 ter avenue de Lowendal - 75007 PARIS

Tél. : 01.49.55.45.29

www.portea.fr

• Enseignement agricole public

www.educagri.fr

• Enseignement agricole privé

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UMFREO)

unmfreo@mfr.fr

www.mfr.fr

Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)

cneap@cneap.fr

www.cneap.fr

Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP)

unrep@unrep-edu.org

www.unrep-edu.org

La formation professionnelle au service des salariés de l'agriculture

La formation professionnelle vous permet de réaliser vos projets, de renforcer vos compétences, de sécuriser votre parcours professionnel, d'évoluer d'un emploi à un autre.

• Quelque soit votre domaine d'activité initial, vous pouvez acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de votre fonction et développer vos compétences dans le domaine agricole en ayant recours à la formation professionnelle continue.

Pour découvrir les dispositifs existants, consultez le site internet du portail Orientation & Formation ou le site du FAFSEA :

www.orientation-formation.fr

www.fafsea.com/salaries/salaries.htm

• Salariés de l'agriculture, consultez le site internet du FAFSEA pour connaître les dispositifs et formations dont vous pouvez bénéficier :

www.fafsea.com/salaries/salaries.htm

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter votre délégation régionale FAFSEA (Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et des entreprises Agricoles) :

www.fafsea.com

Les principales formations diplômantes

niveau V

• Brevet Professionnel Agricole et Maritime BPAM

Productions aquacoles

• BEP Maritime de culture marines

niveau IV

• Baccalauréat professionnel BAC PRO

Production aquacole
Cultures marines

• Brevet professionnel BP par Unités Capitalisables

Responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale

niveau III

• Brevet de Technicien Supérieur Agricole BTSA

Aquaculture

niveau II

• Licence professionnelle

Aquaculture

niveau I

• Certains Masters et diplômes d'Ingénieur

Mieux connaître le secteur

Comité National de la Conchyliculture CNC

122 Rue de Javel - 75 015 Paris

Tel. 01.42.97.48.44 - www.cnc-france.com

Fédération Française de l'Aquaculture

546 Place St Exupéry - 33 127 ST JEAN D'ILLAC

Tel. 05.56.68.94.95

Comité Interprofessionnel
des produits de l'Aquaculture - CIPA

32 rue de Paradis - 75 010 Paris

Tel. 01.40.58.68.00 - Fax 01.40.59.00.12

www.lapisciculture.com